

Séance du 4 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 28/10/2025
Date d'affichage : 29/10/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 novembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame LAFOSSE Anne Mary donne pouvoir à Mme MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents : Madame ANFRAY Virginie, Madame MARIE Christelle, Monsieur LEBON Nicolas,

Secrétaire de séance : Monsieur SCHACHER Christophe

Objet : Adhésion de la commune de Valambray au service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme

Délibération 66/2025

Le Conseil municipal de la commune de Valambray, réuni sous la présidence de MARTIN Patrice, maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.5211-17 et suivants relatifs aux compétences et à la coopération intercommunale ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.422-1 à L.422-8 relatifs à la compétence d'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération N° 137/2025 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val ès dunes en date du 23 octobre 2025, créant un service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la convention-type de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté de communes Val ès dunes et les communes membres ;

Considérant que la commune reste compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables), mais peut confier à un service mutualisé ou communautaire la mission d'instruction technique des dossiers ;

Considérant que la mise à disposition de ce service permet une meilleure sécurisation juridique des actes, une mutualisation des moyens et une optimisation du traitement des dossiers ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 – Approbation du principe d'adhésion

Le Conseil municipal approuve le principe de l'adhésion de la commune de Valambray au service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la Communauté de communes Val ès dunes.

Accusé de réception en préfecture
13/0004300-01-0000000-13/11/2025
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception en préfecture : 13/11/2025

Article 2 – Convention de mise à disposition annexée à la présente délibération

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service d'instruction, telle que proposée par la Communauté de communes Val ès dunes, ainsi que tout avenant éventuel nécessaire à son exécution.

Article 3 – Entrée en vigueur - durée

L'adhésion prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans et reconductible tacitement pour une durée identique.

Article 4 – Exécution de la délibération

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 6 novembre 2025

Le Maire

Le secrétaire

P. MARTIN



C. SCHACHER